

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

|                                         |             |                                                   |
|-----------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------|
| Date de convocation :                   | 5 mars 2019 | Nombre de conseillers<br>communautaires           |
| Date d'affichage de la<br>convocation : | 5 mars 2019 | En exercice : 50<br>Présents : 42<br>Votants : 48 |

## Séance du lundi 11 mars 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 mars deux mille dix-neuf à vingt heures, dans les salons de l'hôtel de ville (au 1er étage) à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER  
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD  
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Benoit HERR  
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT  
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT  
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY  
Mme Sylvie BLANC  
M. Alain PETER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND



**Objet :** Autorisation donnée au président de signer la convention pluriannuelle  
ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine)

**Objet : Autorisation donnée au président de signer la convention pluriannuelle ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine)**

La convention pluriannuelle ANRU et ses annexes ont été rédigées suite au rendu de l'étude globale pré-opérationnelle.

Cette convention permettra de réaliser les projets afin d'améliorer le quartier prioritaire à travers des objectifs tels que la performance énergétique des bâtiments; le renforcement de l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ainsi que la réalisation d'aménagements et d'équipements de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sécurité.

Cette convention s'appliquera jusqu'à la fin du programme de renouvellement urbain (2024) et doit être signée par le Président en sa qualité de porteur de projet.

De plus, deux annexes obligatoires à la convention portant sur la subvention «indemnité pour minoration de loyer »versée par l'ANRU et la charte d'insertion qui engage tous les maîtres d'ouvrage à respecter les objectifs figurant dans celle-ci. Pour sa mise en œuvre, la CCJ sera appuyée par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDE) de l'Auxerrois permettant le suivi, la gestion et d'établir des bilans annuels sur l'insertion (clauses sociales dans les marchés).

Une convention est formalisée avec la MDE et doit également être signée par le porteur de projet.

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**Vu** le règlement général de l'ANRU relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du 16 juillet 2015,

**Vu** le règlement général financier de l'ANRU relatif au NPNRU,

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes du Jovinien,

**Vu** la délibération n°HAB/2015/20 en date du 18 décembre 2015, qui approuve le projet du protocole de préfiguration du renouvellement urbain de la ville de Joigny,

**Considérant** que le protocole de préfiguration, première étape de contractualisation avec l'ANRU a été signé le 11 mars 2016,

**Considérant** que le protocole a dû être modifié pour proroger les délais administratifs et que la nouvelle version a été signée le 06 mars 2018,

**Considérant** que l'étude globale portant sur la réhabilitation du centre ancien, la rénovation du quartier de la Madeleine et la revitalisation commerciale de ces deux quartiers a eu lieu d'avril 2016 à mai 2017,

**Considérant** que la convention pluriannuelle permettra de réaliser les projets afin d'améliorer le quartier à travers des objectifs tels que la performance énergétique des bâtiments; le renforcement de l'ouverture du quartier et de la mobilité des habitants ainsi que la réalisation d'aménagements et d'équipements de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sécurité,

**Considérant** que cette convention a été validée par tous les partenaires et qu'elle s'appliquera jusqu'en 2024,

**Vu** la délibération n°HAB/2018/96 en date du 17 décembre 2018, qui approuve la politique de logements sociaux figurant dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), annexe obligatoire à la convention,

**Vu** la charte d'insertion professionnelle des habitants du quartier de la Madeleine, annexe obligatoire à la convention,

**Considérant** que l'insertion des habitants par l'activité économique est une des priorités de l'ANRU,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Jovinien s'appuiera sur la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDE) de l'Auxerrois pour l'intégration des clauses sociales d'insertion dans les marchés relatifs au programme de renouvellement urbain figurant dans la convention,

**Vu** la convention spécifique relative au versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » annexe obligatoire,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Jovinien porte le projet de renouvellement urbain,

**Considérant** la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 4 mars 2019,

**Vu** l'exposé du Vice-Président,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**POUR : 43**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 5 (Mesdames BALLANTIER, LAFORGE et Messieurs CHASSERY, COURTAT, LEAU)**

**- AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle et ses annexes jointes ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.



Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception  
par la Sous-préfecture : 27 MARS 2019

Date de publication : 27 MARS 2019

